



Licenciement fin de periode d'essai illégale

Par **audeja**, le **19/03/2012** à **16:47**

Bonjour,

je souhaite avoir des renseignements concernant le litige avec mon ancien employeur.

- embauchée en CDI, mon ancien employeur a mis fin au contrat de travail nous liant au motif d'une période d'essai non concluante. J'ai reçu le courrier le dernier jour de ma période d'essai (période d'essai de trois mois). Hors le délai de prévenance de deux semaines n'est pas respecté. Je pense donc que le licenciement doit être recalifié en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

- De plus le contrat de travail ne stipule pas les heures de travail. IL est seulement indiqué que c'est un temps plein. J'avais un statut de technicienne, mon contrat devait donc stipuler les horaires de travail. Par ailleurs, j'ai dû faire beaucoup d'heures supplémentaires et mon ancien employeur refuse de me les payer (copie agenda faite avant lors de mon départ).

- Autres points, nous disposions d'un téléphone portable fourni par la société et devions être joignable même pendant les heures de pause déjeuner. Ces heures de disponibilité sont discutables.

Au vu de tous ces éléments, je pense donc déposer un dossier au prud'hommes. Mes questions sont les suivantes : Quels sont les éléments réellement attaquables? que puis-je espérer d'une telle procédure (indemnités)? et tout simplement au-delà du caractère moral, est-ce que ça en vaut la peine (morale, énergie) ?

J'espère trouver sur ce site quelques éléments de réponse. MERCI d'avance aux personnes qui prêteront attention à mon message.